

PROCES VERBAL REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt octobre à vingt heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis dûment convoqués.

Date de la convocation : le 14 octobre 2011

Présents : Yvelise BALLU-BERTHELLEMY - Jean-Yves BARICAULT - Jean-Claude BERGER – Sylvie BERNARD
Jean-Pierre BERTHELOT - Jérôme BILLEROT - Régis BILLEROT - Philippe BLANCHET - Cécile BORDIER -
Christian BOUTIN - Claude BUSSEROLLE - Philippe CACLIN - Michel CHANTREAU - Jean-Marie CLOCHARD -
Joël COSSET - Jean-Luc DRAPEAU - Gilles FENIOUX - Maryse GRIGNON - Gérard GRILLON - Christian
HERAUD - Didier JOLLET - Daniel JOLLIT - Roger LARGEAUD - Régis MARCUSSEAU - Marie-Pierre MISSIOUX
- Gérard PERRIN - Muriel PETIT - Etienne PISTRE - Michel RICORDEL - Gilles SABOUREAU - Claude
SIMONNET - Marie-Françoise TRAVERS.

Excusés : Patrice AUZURET - Gérard BONNARD - Alain DELAGE (pouvoir donné à Philippe BLANCHET) -
Jean-Michel FAUCHER - Philippe GILBERT - Léopold MOREAU (pouvoir donné à Gérard GRILLON) - Didier
PROUST - Gilles SIMONNET - Florent SOUCHARD - Michel SOUMASSIERE - Bernard VEILLON.

Secrétaire de séance : Didier JOLLET

Le quorum étant atteint, Monsieur Joël COSSET, Président, ouvre la séance à 20h30.

Monsieur le Président expose le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 15 septembre 2011.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ledit procès-verbal.

Monsieur le Président présente Madame Sylvie BERNARD (Communauté de Communes Arc en Sèvre - Exireuil) qui remplace Monsieur Christophe SIMMONET.

1.- PLU de Nanteuil – Avis sur l'ouverture des nouvelles zones à urbaniser : délibération

Monsieur le Président cède la parole à Mlle Anne-Lise BROUARD, chargée de mission « Aménagement – Cadre de vie » pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nanteuil, commune qui a lancé en 2009 la procédure de révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) en PLU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) définit une croissance prévisionnelle de la population de 0,75%/an. L'objectif de la commune de Nanteuil est une croissance démographique de 0,90%/an entre 2002 et 2009.

Les objectifs qui conduisent à l'élaboration du PLU sont de :

- pouvoir regrouper l'habitat et maîtriser les coûts de développement des réseaux,
- permettre l'extension des carrières de l'entreprise LABASSE,
- protéger l'espace agricole des pressions urbaines.

Monsieur Jean-Marie CLOCHARD, Maire de Nanteuil, précise que les secteurs à urbaniser destinés à l'accueil de personnes âgées autonomes seront des secteurs en mixité avec d'autres ménages localisés et en continuité du quartier de la Maladrerie.

La zone est positionnée à proximité de la ville de Saint-Maixent-l'École sans lien direct avec le bourg de Nanteuil. Les éléments motivant le choix du site sont la proximité des commerces (550 m de la zone commerciale), l'espace disponible, la possibilité de création d'un accès routier direct sur la RD611 et la possibilité de création d'un arrêt de bus en face du site.

Quant aux secteurs à urbaniser situés au sud du bourg, considérés comme secteurs à urbaniser à long terme, leur création a été motivée par la volonté d'optimiser le foncier encore disponible sur les espaces partiellement urbanisés situés au sud du bourg. La création de dessertes internes aux opérations doit permettre d'augmenter les superficies disponibles pour l'implantation de logements en viabilisant les petits terrains situés en cœur d'îlot. La proximité du bourg, de ses commerces et services, permet d'envisager la réalisation d'habitat locatif au sein des opérations. Compte tenu de leur localisation dans un espace déjà partiellement bâti, l'impact paysager des opérations sera nul. L'impact agricole sera modéré (réduction de 1,2 ha des surfaces cultivables). Afin de protéger les futurs habitants des nuisances sonores générées par la voie ferrée, une distance de recul de 30 mètres des constructions est également prévue.

Monsieur Roger LARGEAUD, élu référent « Aménagement – Cadre de vie », expose que le projet de PLU a été analysé lors du Comité de pilotage « Aménagement – Cadre de vie » du 19 septembre 2011 qui a émis un avis favorable sur l'ouverture des deux nouvelles zones à urbaniser, assorti des remarques suivantes :

- La localisation des deux nouvelles zones à urbaniser et leur orientation d'aménagement soulèvent des questions, pour l'une, quant à la sécurité routière (en l'absence de précision sur les aménagements de la voirie) et, pour l'autre, quant à l'exposition au bruit (au regard de sa proximité avec la voie ferrée),
- Certaines extensions de l'urbanisation prévues (zones à urbaniser déjà inscrites au POS et donc non soumises à la délibération du Comité Syndical) ne sont pas délimitées dans la continuité de l'urbanisation existante et dans le respect des recommandations de la Charte paysagère et architecturale du Pays du Haut Val de Sèvre,
- Le PLU propose une faible densité de logements/ha compte tenu du rôle attendu de la commune dans le SCOT en construction.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur l'ouverture des zones à l'urbanisation du PLU de la commune de Nanteuil.

2.- Démarche partenariale en faveur de la haie champêtre : délibération

Monsieur le Président cède la parole à Mlle Anne-Lise BROUARD pour présenter la démarche partenariale en faveur de la haie champêtre.

Depuis quelques années, différentes démarches en faveur de la haie champêtre sont engagées sur le Pays du Haut Val de Sèvre (inventaires, plantations, accompagnements financiers, mesures de protection, etc.). S'appuyant sur les expériences existantes, une méthodologie d'inventaire du maillage bocager a été développée en partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), l'association Prom'haies, la Fédération des Chasseurs des Deux-Sèvres et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Gâtine Poitevine.

Elaborée à partir d'une grille informatique qui sera ensuite traduite en couche SIG (cartographie à l'échelle 1/5 000^{ème}), cette démarche permettra de constituer un outil d'ingénierie unique et cohérent pour l'ensemble du territoire pour :

- aider les communes dans leur prise de décision (politique communale en faveur de la haie, autorisation à donner aux particuliers, etc.),
- disposer de données nécessaires à une prise de décision : mieux connaître le maillage bocager pour mieux le préserver,
- constituer des données naturalistes (suivi de la trame verte et bleue, flore et faune associée, etc.),
- suivre et évaluer les documents réglementaires (SAGE, SCOT, PLU) et les politiques financières (inscription des linaires plantés, suivi du maillage bocager, etc.).

Cette démarche prendra en compte les objectifs du SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin et les initiatives en faveur de la haie champêtre déjà engagées à l'échelle du Haut Val de Sèvre, telles que :

- la Charte paysagère et architecturale et l'Etat Initial de l'Environnement du SCOT,
- des démarches communales isolées d'inventaire du maillage bocager (Azay-le-Brûlé, Pamproux, Sainte-Eanne...),
- des délibérations communales isolées visant à autorisation l'intervention sur le maillage bocager existant (La Mothe-Saint-Héray...),
- de l'accompagnement technique et financier des projets de plantation (CRDD)...

La méthodologie de cette démarche s'appuiera sur le volontariat des communes afin de répertorier et de mutualiser les moyens techniques en actualisant régulièrement les données : identification et description générale, forme de la haie, composition, entretien par rapport à un état sanitaire, statut et protection...

La signature d'une convention d'échange de données SIG (Système d'Information Géographique) avec les partenaires permettra :

- de partager de l'information SIG,
- de mutualiser des moyens techniques,
- d'actualiser régulièrement les données (plantation, arrachage, etc.),
- d'établir un outil d'évaluation des politiques financières et de documents opposables mis en œuvre par les signataires.

Cette méthodologie se veut un outil simple accessible aux acteurs du territoire souhaitant recueillir des données suffisantes pour qualifier le maillage bocager.

Monsieur Jérôme BILLEROT regrette que les agriculteurs n'aient pas été impliqués dès le début de la démarche et souhaiterait que la Chambre d'agriculture y soit associée.

Mlle Anne-Lise BROUARD précise qu'il ne s'agit pour l'instant que de la définition d'une grille méthodologique sur le travail d'identification et de méthodologie, outils qui doivent être élaborés en amont du travail d'inventaire.

Monsieur le Président précise à Monsieur Jérôme BILLEROT que les acteurs locaux seront associés lors de la mise en œuvre de la démarche partenariale en faveur de la haie.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de s'engager dans la démarche partenariale en faveur de la haie champêtre afin de recueillir des données suffisantes pour qualifier le maillage bocager,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partage des données SIG entre le Pays du Haut Val de Sèvre, l'IIBSN, la Fédération Départementale des Chasseurs, Prom'haies et le CPIE Gâtine Poitevine afin de mutualiser les moyens techniques et actualiser régulièrement les données.

3.- Etude relative à l'évolution de l'intercommunalité sur le Pays du Haut Val de Sèvre : délibération

Monsieur le Président évoque la réunion du 11 octobre 2011 sur le devenir de l'intercommunalité à laquelle étaient conviés les Maires du Haut Val de Sèvre. Cette réunion visait à faire un retour sur les travaux de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) sachant que trois élus du Haut Val de Sèvre y siègent.

Lors de cette réunion dont le relevé de conclusion a été transmis aux communes par courriel le 12 octobre, il a été proposé la réalisation d'une étude relative à l'évolution de l'intercommunalité sur le Pays du Haut Val de Sèvre.

Monsieur le Président mentionne que deux possibilités au niveau de l'objet de l'étude sont envisageables :

- soit l'étude est « opérationnelle » et elle permet d'aboutir à la fusion des trois Communautés de Communes,
- soit l'étude est appréhendée comme un outil d'aide à la décision pour permettre aux élus de se positionner pour la fusion des trois Communautés de Communes ou pour un autre scénario.

Madame Muriel PETIT trouve navrant que seuls les Maires se soient positionnés sur le lancement d'une telle étude.

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT soulève les questions du coût prévisionnel de 80 000 € supporté par les trois Communautés de Communes et de l'objet de l'étude. Il souhaite que l'étude aborde en même temps le scénario d'une fusion des trois Communautés de Communes proposé par la Préfète et un scénario alternatif avec d'autres collectivités s'appuyant sur l'avis d'un certain nombre de communes.

Il évoque également les propos du Président de l'Association des Maires des Deux-Sèvres dans la presse locale qui a insisté sur le fait que ce sont les communes qui sont les éléments de base de l'évolution de l'intercommunalité.

Monsieur Nicolas DUBOIS, Directeur du Pays du Haut Val de Sèvre, répond que l'étude sera inscrite au budget 2012 du Pays du Haut Val de Sèvre et que les Communautés de Communes seront sollicitées à la financer dans le cadre de leur participation annuelle au fonctionnement du Pays du Haut Val de Sèvre.

Monsieur Jean-Luc DRAPEAU estime qu'il faut convier l'ensemble des élus aux réunions relatives à l'évolution de l'intercommunalité et ne pas se limiter aux 22 Maires.

Il propose de conduire une étude permettant de comparer les différentes hypothèses d'évolution de l'intercommunalité compte tenu des avis différents des communes. Il souligne que les élus doivent travailler pour l'intérêt collectif avec une vision à long terme : Quelle capacité donner à ce territoire demain ? Comment conserver les richesses actuelles du territoire ?

Il ajoute qu'il n'y a pas de projets de territoire à l'échelle du Haut Val de Sèvre.

Monsieur Philippe CACLIN rappelle la position de la commune de La Couarde de rejoindre le Pays Mellois et ne se voit pas présenter cette étude à ses conseillers municipaux. Il souhaite que l'étude aborde le possible rattachement de la commune de La Couarde au territoire Mellois.

Monsieur Jean-Marie CLOCHARD rappelle qu'une majorité de communes s'est prononcée pour la fusion des Communautés de Communes Arc en Sèvre, Val de Sèvre et Haute Sèvre.

Monsieur Joël COSSET précise que 13 communes du Haut Val de Sèvre se sont positionnées pour la fusion des Communautés de Communes Arc en Sèvre, Val de Sèvre et Haute Sèvre, 6 communes pour la Communauté d'Agglomération de Niort, 2 communes pour le Mellois et 1 commune dont aucune majorité ne s'est dégagée.

Madame Muriel PETIT s'interroge sur la définition d'un projet communautaire à l'échelle du Haut Val de Sèvre dans un tel contexte.

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT regrette que le refus de quelques élus il y a 2/3 ans concernant la proposition que les Communautés de Communes travaillent ensemble pour avoir a minima des projets et des services communs. Il ajoute que ces quelques élus sont aujourd'hui les tenants acharnés du périmètre proposé par Madame la Préfète.

Monsieur Etienne PISTRE rappelle le projet de fusion avorté des Communautés de Communes Haute Sèvre et Val de Sèvre et souhaite que l'on s'en inspire, notamment pour les éléments déjà étudiés.

Monsieur Gérard GRILLON estime que le coût prévisionnel est trop élevé et la durée prévisionnelle trop longue.

Monsieur Nicolas DUBOIS répond que le coût prévisionnel de 80 000 € correspondait à la réalisation d'une étude « opérationnelle » permettant d'aboutir à la fusion des trois Communautés de Communes.

Monsieur Gérard GRILLON évoque les propos de Monsieur Jean-Luc DRAPEAU estimant qu'il n'y a pas de projet de territoire sur le Haut Val de Sèvre. Il évoque que le Pays est simplement le relais du Conseil de Développement. Pour Monsieur Gérard GRILLON, c'est au Conseil de Développement de définir ce projet et aux élus de la mettre en œuvre.

Monsieur Roger LARGEAUD est surpris des propos de Monsieur Gérard GRILLON.

Monsieur Jean-Luc DRAPEAU estime qu'il ne faut pas tout confondre. Il apporte des éléments sur ce qu'il entendait par ne pas avoir de projets de territoire. Il précise qu'il ne faut pas s'en prendre au Pays du Haut Val de Sèvre mais qu'il s'agit de volontés de Communautés de Communes. Il cite par exemple les projets qui n'ont pu se réaliser tels que la mutualisation des services de portage de repas des trois Communautés de Communes ou la création d'un accueil de loisirs en commun.

Monsieur Claude BUSSEROLLE informe que les membres de la CDCI ont proposé d'organiser six tables rondes autour des « pôles » du département des Deux-Sèvres.

Au niveau de la méthode, il informe que les services fiscaux sont prêts à fournir des simulations d'ici mi-novembre.

Concernant les échéances, les propositions d'avenants au SDCI doivent être présentées avant le 1^{er} décembre 2011. Cependant, Madame la Préfète à signaler qu'il y a beaucoup d'interrogations autour de la date butoir du 31 décembre 2011 qui pourrait être repoussée au 30 juin 2012. Mais le délai du 30 mai 2013 reste intangible car il faut pouvoir organiser des élections locales par la suite.

La CDCI a approuvé un avenant relatif au maintien des syndicats de transport scolaire.

Monsieur Claude BUSSEROLLE estime qu'il ne faut pas faire l'économie d'une étude qui aurait dû être lancée depuis le mois de mars dernier. Il propose que cette étude aborde un périmètre de base à 22 communes ainsi que d'autres possibilités de périmètres dans le cadre de tranches conditionnelles.

En termes de calendrier, il souhaite avoir les éléments de la 1^{ère} tranche de l'étude avant la fin du mois de mai 2011, dans l'hypothèse d'un report de la date butoir d'approbation du SDCI.

Madame Marie-Françoise TRAVERS pense que l'étude est indispensable.

Monsieur Daniel JOLLIT s'interroge sur la nécessité que les Communautés de Communes délibèrent sur le lancement de l'étude.

Monsieur Nicolas DUBOIS répond que les Communautés de Communes n'auront pas à délibérer sur le lancement de l'étude. Le Comité Syndical a toute légitimité pour délibérer sans l'accord des Communautés de Communes.

Monsieur Christian HERAUD propose que l'étude aborde la pertinence d'un périmètre d'intercommunalité à l'échelle du Sud Deux-Sèvres. Il estime qu'une Communauté de Communes à 22 serait trop petite pour les années à venir.

Monsieur Gérard GRILLON pense qu'il faut étudier en priorité les incidences d'une Communauté de Communes à 22 en matières fiscales, de ressources humaines et de gouvernance, puis il faudra étudier les incidences d'un élargissement vers d'autres territoires (CAN ou Mellois).

Monsieur Claude BUSSEROLLE rappelle que le projet de SDCI propose un regroupement de la CAN et de la Communauté de Communes Plaine de Courance et que cela ne serait pas la même chose que la CAN seule, notamment pour certaines implications financières. Toutefois, il semble que la Communauté de Communes Plaine de Courance ne soit pas encline à rejoindre la CAN.

Il ajoute qu'à ce jour, hormis le Bressuirais, il n'y a aucun périmètre réel. Il évoque également qu'une commune de Gâtine souhaite rejoindre le territoire du Haut Val de Sèvre.

Monsieur Claude BUSSEROLLE propose que l'étude aborde d'un 1^{er} temps le scénario d'un périmètre à 22 communes, puis il faudra étudier d'autres possibilités de périmètres en prenant en compte l'évolution des EPCI voisins à ce moment là.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur le lancement d'une étude relative à l'évolution de l'intercommunalité qui se décomposera en deux tranches :

- Tranche ferme de l'étude : Préfiguration d'une Communauté de Communes regroupant les Communautés de Communes Arc en Sèvre, Val de Sèvre et Haute Sèvre.
- Tranche conditionnelle de l'étude : Analyse d'autres scénarios d'organisation territoriale de l'intercommunalité : rattachement d'une partie ou de la totalité des communes du territoire du Pays du Haut Val de Sèvre à la Communauté d'Agglomération de Niort et rattachement d'une partie des communes du Pays du Haut Val de Sèvre à une future Communauté de Communes constituée sur le Pays Mellois.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité moins trois abstentions :

- AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation, selon la procédure adaptée, afin de choisir un bureau d'études pour la réalisation d'une étude relative à l'évolution de l'intercommunalité sur le Pays du Haut Val de Sèvre.

4.- Dossiers de demande de subvention : délibération

Monsieur le Président cède la parole à Nicolas DUBOIS qui présente les subventions proposées par le Comité Local Consultatif du 11 octobre 2011 :

- CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2007-2013 :

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération	Subvention demandée	Proposition du CLC
Inventaire des zones humides	Pays du Haut Val de Sèvre	96 787,22	2 420	2 420
Plantation de 486 m de haies à Souvigné	Emmanuel BILLEROT	4 264,80	3 412	3 412
Plantation de 1 315 m de haies à Pamproux	Jean-Michel FAUCHER	10 897,72	4 000	4 000
Scènes Nomades 2011/2012	CAPM-HVS	38 945	10 000	10 000
Festival des Vendanges 2011	CAPM-HVS	31 350	10 000	10 000
Faites des Lumières 2011	Association « Faites des Lumières »	38 500	10 000	10 000
TOTAL		220 744,74	39 832	39 832

- PROXIMA « PAYS » 2009-2013

Libellé de l'opération	Maître d'ouvrage	Coût de l'opération	Subvention demandée	Proposition du CLC
Rénovation des lavoirs et création d'une passerelle	Commune de Saivres	40 956	9 712	9 712
Aménagement des locaux du RAM du Saint Maixentais	Commune de Saint-Maixent-l'Ecole	146 074	13 069	13 069
TOTAL		187 030	22 781	22 781

Le Comité Syndical APPROUVE à l'unanimité les subventions ci-dessus.

5.- Décision modificative n°1 au budget 2011 : délibération

Monsieur le Président cède la parole à Nicolas DUBOIS qui informe que, suite à la demande de la Trésorerie de Saint-Maixent-l'Ecole, le FCTVA perçu en 2010 d'un montant de 8 159,85 € a été imputé de nouveau en recettes, sur l'exercice 2011, cette fois-ci au compte 10222. Par conséquent, il convient de supprimer l'imputation budgétaire réalisée sur l'exercice 2010 relative au FCTVA 2010 en inscrivant ce montant en dépenses au compte 1331.

Monsieur le Président propose pour équilibrer le budget, de diminuer de 8 159,85 € le compte relatif à l'étude « SCOT » par décision modificative n°1 au budget 2011 qui permettra de corriger une imputation budgétaire réalisée sur l'exercice 2010 relative au FCTVA.

Dépenses	
Ligne budgétaire	Montant
1331 – Etat	+ 8 159,85 €
202 – Etude « SCOT »	- 8 159,85 €

Le Comité Syndical APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1.

6.- Questions diverses

Monsieur Claude BUSSEROLLE interpelle l'ensemble des membres du Comité Syndical au sujet de la nouvelle modification de l'horaire de départ de La Rochelle du TER (7h34 au lieu de 7h23) à compter du 11 décembre 2011 ainsi que la suppression annoncée dans le projet des arrêts du TER à 8h16 à La Crèche et à 8h35 à Pamproux. La suppression de ces deux arrêts va engendrer l'impossibilité d'utiliser l'offre en transport ferroviaire pour les déplacements domicile/travail après le passage du TER qui dessert les communes de La Crèche à 6h52 et Pamproux à 7h11 pour une arrivée à Poitiers à 7h42.

Monsieur Claude BUSSEROLLE souhaite que le Pays du Haut Val de Sèvre envoie un courrier à Madame la Présidente de Région pour l'informer de ce désagrément et lui demander de faire évoluer cette nouvelle proposition pour permettre à l'offre TER de répondre à l'enjeu de mobilité auquel sera de plus en plus soumis la population du territoire du Haut Val de Sèvre.

Le Comité Syndical APPROUVE l'envoi de ce courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h15.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Les membres du Comité Syndical présents au Comité Syndical du 20 octobre 2011